

Dr Michel Jossay *Beauté-Forme*

Ce qui marche et ce qui ne marche pas

COLLECTION VERITES



Anti-rides • Rajeunissement • Anti-cellulite •

Régimes • Traitements cheveux • Acné...

61

Beauté-Forme

Ce qui marche et ce qui ne marche pas

80Z 55444 (2)

Du même auteur

Guide pratique du sexe. Editions Dalleyrac, 1968 (épuisé). Contraception - Avortement. Editions Rationaliste, 1969.

101 conseils antinervosité. Editions Hachette (épuisé), Le Livre de Poche, 1979.

101 conseils du dermatologue. Editions Hachette. Le Livre de Poche, 1982.

Dermatologie. MA Editeur, Collection Consultations, 1983. Herpès: nouveaux traitements, nouveaux espoirs. Editions Robert Laffont, Collection «Réponse - Santé», 1983.

L'acné: thérapeutique naturelle et différente, en collaboration avec le Docteur Yves Donadieu. Maloine Editeur, 1986.

Le Sida, en collaboration avec le Docteur Yves Donadieu. Maloine Editeur, 1987.

Chirurgie dermatologique, en collaboration avec le Docteur Jacques Ohana. Edit. Médicales Internationales, MEDSI, 1987.

Docteur Michel Jossay

Beauté-Forme

Ce qui marche et ce qui ne marche pas

Collection Vérité

Éditions Josette LYON 11 bis, rue Georges-Saché - 75014 Paris



© 1987 by Editions Josette Lyon ISBN 2-906757-03-9 Le dermatologue occupe une situation à part parmi les spécialistes médicaux. Il traite à la fois les maux les plus graves, comme les cancers de la peau, et les plus «futiles », comme les problèmes de bronzage ou de rides chez les femmes.

Je mets le mot futile entre guillemets, car on connaît l'impact de l'apparence physique sur le moral, mes confrères « psy » l'ont assez souligné. Sur ce point, le dermatologue joue un rôle qu'il est seul à pouvoir remplir : il peut donner un conseil désintéressé sur « ce qui marche » et « ce qui ne

marche pas » dans le domaine de l'esthétique.

Entre toutes les promesses de miracles faites par les fabricants de produits ou les instituts désireux de rentabiliser leur coûteux équipement, promesses répercutées par des médias plus ou moins soumis à la pression de leurs annonceurs, les femmes, désorientées, ne savent que croire. Certes, elles sont prêtes à dépenser des fortunes pour effacer un placard de cellulite, une ride, une varicosité. Mais elles veulent le faire à bon escient. C'est pourquoi j'ai jugé utile de donner, en toute objectivité, mon avis sur les produits et les traitements qu'on leur propose.

S'il faut en effet leur retirer bien des illusions sur tel ou tel de ceux-ci, qui ne survivent qu'à coups de publicité, elles doivent savoir qu'il en existe aussi de bons et d'efficaces.

Je n'ai pas voulu, dans ce livre, faire œuvre de démolisseur ou de polémiste mais, plus positivement, apporter les données qui permettront à tout un chacun de choisir ses soins esthétiques en connaissance de cause. Je réponds ainsi au souhait exprimé par nombre de mes patientes (et patients!).

Chapitre premier

LES RIDES

Le vieillissement de la peau est un phénomène physiologique, inéluctable et irréversible, évolutif, qui débute dès la fin de la croissance. Ses manifestations sont un reflet de l'âge biologique de l'individu. Il ne correspond pas toujours à l'âge chronologique, le vieillissement cellulaire étant accéléré ou ralenti sous l'influence de l'environnement.

L'aspect de la peau qui vieillit diffère, chez un même individu, selon la localisation, et dépend des sollicitations physiques, d'ordre mécanique (microtraumatismes répétés, cedèmes inflammatoires, mouvements musculaires) ou énergétique (lumière, exposition au soleil, chaleur), liées au mode de vie, aux conditions climatiques, à l'état nutritionnel, car-

diovasculaire, endocrinien, etc.

Au niveau du derme, le vieillissement va entraîner une atrophie, due à la raréfaction des fibres collagènes. Cette atrophie, d'origine métabolique, siège le plus souvent au niveau des zones de la peau exposées aux radiations ultraviolettes du soleil. Dans les zones exposées de façon chronique, on constate même une disparition presque complète du collagène du derme et une organisation très particulière des fibres élastiques qui vont donner à la peau un aspect caractéristique : c'est l'élastose solaire.

La peau devient pâle, ivoirine, voire même bistre en certains points. L'épiderme, aminci, parcheminé, laisse voir par transparence les vaisseaux superficiels.

Il existe deux types de rides:

— les rides profondes, plus ou moins marquées selon la répartition de la graisse et des mouvements du visage, et

— des rides plus superficielles, qui créent un réseau craquelé sur la peau.

Les rides profondes

Ce sont les rides d'expression, qui marquent plus ou moins rapidement le visage: rides transversales du front, ou verticales, entre les sourcils, plis de la région nasogénienne (allant du nez à la commissure labiale), des commissures (creusant la partie inférieure et interne de la joue) et du cou, où elles peuvent être verticales ou horizontales.

Les rides superficielles

Elles se superposent aux autres en aggravant l'aspect « marqué » du visage. Elles apparaissent parfois sur tout le visage, la peau étant uniformément striée; mais, en général, elles siègent surtout au niveau de l'angle externe de l'œil, en éventail (patte d'oie), devant les oreilles, autour des lèvres, et enfin au cou. Nous verrons par la suite l'effet désastreux du tabac sur la peau et la formation des rides.

Le problème des rides préoccupe pratiquement toutes les femmes à partir d'un certain âge. La prévention, en ce domaine, est essentielle. Nous y reviendrons plus tard. Quant aux possibilités de traitement, elles constituent un marché considérable, convoité à la fois par l'industrie des cométiques et même par un certain nombre de médecins, qui n'hésitent pas à proposer des méthodes coûteuses et totalement inefficaces.

La part du rêve et des mythes immémoriaux de l'humanité s'ajoute souvent à une incommensurable naïveté des femmes et des hommes, inquiets devant l'apparition des rides.

CE QUI NE MARCHE PAS

Les lasers doux

Il existe deux grands types de laser:

 les lasers à forte puissance, dits «chirurgicaux», au gaz carbonique (CO²) ou à l'argon. Entre des mains expérimentées, ils permettent la coupe, la coagulation ou la des-

truction des tissus vivants.

— les lasers doux ou soft lasers. On ne parle pas beaucoup de leur utilisation, et leur action ne repose pas sur des bases scientifiques suffisantes. Leur histoire est édifiante. Profitant de la nouvelle notoriété des excellents résultats des lasers chirurgicaux à très forte puissance, un certain nombre de fabricants peu scrupuleux ont pensé réaliser des profits rapides en vendant des lasers de faible puissance, sans efficacité réelle puisque le plus puissant d'entre eux doit émettre une énergie comparable à celle produite par une lampe de poche! Ce matériel inoffensif a pu ainsi être vendu à du personnel non qualifié, sans formation médicale, comme les esthéticiennes, trop souvent la proie d'individus sans scrupules. Une telle naïveté est en revanche sans excuse chez les médecins qui, eux, savent ce qu'est un vrai laser, mais exercent la médecine comme un commerce.

Le laser, sigle anglais dont la meilleure traduction pourrait être: «amplification de lumière par émission simulée de radiations», est une source de lumière dont le faisceau, au lieu d'être divergent, est parallèle, de faible diamètre et d'une seule couleur. Tous les photons, grains de lumière sont émis dans le même sens et ont la même longueur d'onde. contrairement à la lumière du soleil ou des lampes, qui résulte d'une émission désordonnée de photons de différentes lon-

gueurs d'onde.

L'énergie électromagnétique émise se transforme en énergie lumineuse au niveau de la peau. Suivant l'intensité du rayon, celui-ci coupe comme un bistouri (mais sans saignement), ou il brûle, détruit par coagulation. L'énergie des lasers CO² va de 15 à 40 watts. L'énergie maximale des lasers doux est de 1 milliwatt: sa source est un mélange hélium-néon; ce gaz amplifie les radiations lumineuses par excitation de ses molécules. Le rayonnement est froid, et totalement inefficace.

Certains lasers émettent des rayonnements infrarouges et produisent un peu de chaleur qui pourrait, à la rigueur, entraîner une légère sédation sur des douleurs arthrosiques des membres; mais on retrouve alors les bienfaits des infrarouges, très utilisés dans les années cinquante et abandonnés depuis. Si l'on veut y recourir, un appareil à infrarouges est beaucoup moins coûteux; mais cela fait moins sérieux!

Il n'a jamais été démontré une quelconque action biologique du soft laser, et pourtant les publicités ont fleuri dans de nombreux journaux, assorties de pseudo-interviews de confrères qui affirmèrent un peu n'importe quoi sans preuves : le soft laser faisait disparaître non seulement les rides mais aussi la cellulite; par la suite, il stimulait même la pousse des cheveux.

Des centres ont ouvert leurs portes et prospectent largement une certaine presse féminine. Les fabricants de ces lasers ont employé des techniques de vente très agressives auprès des esthéticiennes, souvent sans défense par manque de base scientifique réelle, et auprès de médecins plus avertis mais qui ont vu dans cet appareil l'équivalent de « machines à sous ».

Après un certain temps de latence, les pouvoirs publics et les milieux scientifiques se sont émus de cette escroquerie qu'était l'emploi du soft laser dans le traitement des rides. Tout d'abord, il fut demandé à ses laudateurs des références scientifiques: ce fut un grand silence, et un certain affolement. Tout au plus fut-il présenté les travaux d'un médecin hongrois, totalement inconnu de la communauté scientifique internationale. A partir de là, le ministère de la Santé a commencé à se fâcher. Il demanda à des équipes scientifiques de tester les soft lasers, et les résultats, bien que longs à être interprétables du fait de la méthodologie employée, ne se firent pas attendre et ne constituèrent pas une surprise pour la communauté médicale. Tous les travaux effectués par les équipes médicales sérieuses se sont avérés négatifs. De nombreux services de dermatologie de CHU montrèrent l'absence totale de résultats au niveau des rides.

Par la suite, une étude très sérieuse en microscopie optique et électronique sur des fragments de tissus humains avant et après application de laser hélium-néon ne montra aucune modification de ces tissus. Enfin, on étudia les résultats de l'irradiation par le laser d'une culture de fibroblastes (cellules qui fabriquent le collagène du derme), mais aucune

modification ne put non plus être notée.

Le Centre national de l'équipement hospitalier a dorénavant prévenu les responsables des achats hospitaliers qu'aucune étude valable n'ayant été effectuée, l'achat du laser hélium-néon était déconseillé. Enfin, le *Journal officiel*, notamment le 16 mai 1983, le 14 juin 1985 et le 8 juillet 1985, a annoncé, en accord avec l'article L. 552 du Code de la Santé publique, l'interdiction de la publicité pour l'emploi des lasers à hélium-néon dans le traitement des rides et de la cellulite. Théoriquement, on ne devrait donc plus voir de publicité de cette nature.

Les déçus du laser hélium-néon deviennent nombreux, et les médecins qui employaient ce type de laser commencent à se recycler sérieusement. Ils ne proposent plus un traitement radical des rides, de la cellulite, ou de la chute des

cheveux, mais... de la frigidité féminine!

Les injections d'extraits placentaires et d'ADN (acide désoxyribonucléique)

Les extraits placentaires, qu'ils soient d'origine animale (poulet, bovins) ou d'origine humaine (ce qui pose peut-être quelques problèmes de morale), sont souvent injectés dans les rides, pour les atténuer. Le principe du traitement est d'ordre magique. En effet, on base celui-ci sur l'idée que le placenta nourrit le fœtus et lui transmet des biostimulines qui permettent à la peau fœtale de se développer et plus tard, lors de l'enfance, lui donnent cet aspect hydraté et sans rides. Ce serait l'élimination progressive, dans l'organisme, de ces biostimulines d'origine placentaire qui provoquerait l'apparition des rides.

Bien entendu, ce genre de raisonnement pseudo-scientifique est totalement faux et fantaisiste; malheureusement, il semble intéresser un certain nombre de femmes abusées par la publicité. Ces extraits placentaires, injectés au niveau de la peau, seront rejetés très rapidement par le système immunitaire, qui empêche tout apport de substances étrangères au niveau du derme. Il n'y a en outre aucune raison pour que les extraits placentaires d'origine animale puissent entraîner une stimulation des cellules vivantes humaines.

Enfin, si l'on étudie de plus près ce que l'on trouve dans les flacons contenant de prétendus extraits placentaires, on

est très étonné.

Ou bien on ne trouve aucune trace d'extraits placentaires ou de quoi que ce soit leur ressemblant du point de vue biologique, ou bien la concentration est tellement faible qu'on

peut la considérer comme totalement inefficace.

L'acide désoxyribonucléique est commercialisé sous plusieurs formes : crèmes, lotions, ampoules. Les crèmes et les lotions appliquées sur la peau n'ont aucune action car aucun produit ne peut passer au travers de la barrière dermo-épidermique; et l'ADN en ampoules, injecté au niveau des rides, n'entraîne aucune réaction de quelque ordre que ce soit.

L'ADN est d'origine animale (il est souvent tiré de la semence de saumon!), et on voit mal comment cet ADN pourrait être assimilé par des cellules humaines pourvues d'un ADN qui leur est strictement spécifique; il devrait être d'origine humaine pour avoir (peut-être) une chance d'agir.

Les massages du visage

Il a été proposé pendant de nombreuses années, pour prévenir l'apparition des rides, voire même les soigner, de faire pratiquer des massages des muscles du visage. Ces massages découlent d'une technique encore enseignée dans les écoles d'esthétique, qui consiste à pincer la peau entre la pulpe du pouce et de l'index, à coups pressés et rebondissants, sans brutalité et en tous sens. Le « pincement antirides » en est une variante : il s'agit d'un petit pincement de la peau, glissé, rapide, entre la pulpe du pouce et de l'index, exécuté perpendiculairement au sillon de la ride pour soulever la partie profonde.

Il nous a été précisé que, pour la bonne exécution de ces

soins, la main de l'esthéticienne doit être agréable, habile, « intelligente », capable de mémoriser la sensibilité de chaque client, en fonction de la qualité de la peau à soigner. Ce genre de discours n'a aucune signification scientifique. Là encore, nous ne sommes pas hostiles à ce que les femmes (et même certains hommes) se fassent faire des soins esthétiques et cosmétiques chez les esthéticiennes, car ceux-ci peuvent avoir une réelle importance au niveau d'une hydratation superficielle de la peau: mais encore ne faut-il pas faire prendre des vessies pour des lanternes.

Les cosmétiques antirides

Le chiffre d'affaires de l'industrie cosmétique en 1986 fut de 28,440 milliards, en progression par rapport à 1985. Félicitons-nous de ces résultats, s'agissant d'une industrie en grande partie nationale, qui ignore la crise atteignant le monde depuis une dizaine d'années.

L'achat de cosmétiques a correspondu, en 1985, à 0,8 %

du budget des ménages. Il s'effectue :

en grande diffusion (grande surface): 48 % des ventes.
en distribution sélective (parfumeries, salons de coiffure): 32,3 % des ventes.

par vente directe: 10,6 %.vente en pharmacie: 8,5 %.

La vente en pharmacie, la seule qui, théoriquement, se fait en présence d'un personnel compétent, ne représente que 8,5 % des ventes totales. Ce chiffre est étonnant mais peut-être pas surprenant; en effet, très souvent, les pharmaciens, qui n'ont reçu aucune formation en cosmétologie, ne sont d'aucune utilité pour conseiller leur clientèle.

Pour le reste, on se réfère aux conseils de son coiffeur ou de son esthéticienne qui, heureusement, en sait un peu plus. Quant aux vendeurs de grandes surfaces, je doute un peu de leur compétence, malgré leur bonne volonté manifeste pour réaliser un chiffre d'affaires honorable dans leur journée. Force est donc de constater que nos contemporaines n'ont pour source d'informations que les publicités ou les articles, souvent favorables aux annonceurs qui les font vivre, des magazines féminins de grande diffusion.

Le législateur, avec sa grande sagesse, apporte heureusement un certain nombre de garde-fous. En effet, la loi du 10 juillet 1975 modifiant le livre V du Code de la Santé publique, a le grand mérite de clarifier le problème. Voici l'article L. 658-1, Définition du produit cosmétique:

« Sont comprises comme produits cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle toutes les substances ou préparations autres que les médicaments, destinées à être mises en contact avec les diverses parties superficielles de la peau, des muqueuses et des dents, en vue de les nettoyer, de les protéger, d'en modifier l'aspect, de les parfumer ou d'en corriger l'odeur. »

Les parties superficielles de la peau sont les couches épidermiques, et l'action des cosmétiques est limitée à l'épiderme, comme cela est prouvé par les laboratoires de recherche. En aucun cas, il ne peut y avoir d'action au niveau du derme, siège des vaisseaux sanguins, ce qui entraînerait le risque d'absorption par l'organisme! Cela est bien clair.

D'autre part, la loi du 28 avril 1977 protège les consom-

mateurs:

« Article premier. - Le récipient et l'emballage de chaque unité de produit cosmétique ou d'hygiène corporelle doit comporter les indications suivantes, rédigées en langue française, de façon apparente et indélébile :

- la dénomination du produit,

— le nom et la raison sociale du fabricant (important en cas d'allergie ou d'accident),

- le poids net et le volume net (il y a parfois quelques

surprises!),

— la date limite d'utilisation en clair, suivie d'un avertissement précisant que la conservation dans des conditions défectueuses réduit la durée d'utilisation,

- le numéro du lot,

— l'énonciation quantitative et qualitative des substances dont la présence est annoncée dans la présentation, la publicité ou la dénomination du produit (paragraphe important, car on va s'apercevoir que telle crème, présentée comme naturelle et contenant beaucoup de collagène — nous y reviendrons — n'en contient en vérité que 1 à 3 % du volume, le reste étant composé d'eau, de tétraborate de sodium, de triéthanolamine, de polymères carboxy-vinyliques, d'acide

borique, de polyvinilpyrolidone, de méthylparaben et autres phénoxyéthanol! Nous sommes très loin de ce que la publicité du cosmétique cherchait à nous faire croire: produit

naturel et richesse en collagène).

L'article 4 indique que « la publicité concernant les produits cosmétiques ou d'hygiène corporelle ne doit comporter, sous quelque forme que ce soit, aucune indication, aucune marque, aucune image, aucun signe figuratif ou non de nature à laisser croire que ce produit a des caractéristiques qu'il ne possède pas ».

Ainsi, les consommateurs sont très protégés, et il leur faut maintenant être informés pour éviter de trop se tromper.

Pourquoi les crèmes ne marchent pas

Nous allons donc rappeler quelques notions fondamentales, nécessaires pour comprendre ce qu'est la peau, sa fonction, ce qu'est une crème et quelle est son action au niveau de l'épiderme.

La peau est constituée de trois couches principales.

- 1. L'épiderme, couche superficielle de la peau, comprend quatre couches superposées :
- La plus profonde est *la couche basale*, constituée d'une couche cellulaire se reproduisant en permanence, qui forme la charnière avec le derme. Le passage éventuel de substances entre l'épiderme et le derme s'effectue à ce niveau et de façon active. Il n'existe aucun passage passif par absorption de l'épiderme vers le derme, et tout passage nécessite de l'énergie.
- Le corps muqueux de Malpighi, composé de plusieurs couches de cellules.
- La couche granuleuse, siège d'un phénomène important, l'apparition d'une protéine dure appelée kératine, qui donne sa consistance dure à la peau.
- Enfin, en surface, la couche cornée, constituée de cellules ayant perdu leur noyau et gorgées de kératine. Les cosmétiques n'ont une action qu'au niveau de cette couche.

2. Le derme, protégé par l'épiderme, véritable poumon et organe vivant de la peau. C'est à son niveau que se font les grandes fonctions: protection mécanique, protection contre le soleil, respiration, épuration, etc. Deux couches le composent:

— Le derme superficiel, qui contient les vaisseaux sanguins, lymphatiques, les terminaisons nerveuses, les glandes sudoripares, qui sécrètent la sueur, et les glandes sébacées,

qui sécrètent le sébum.

— Le derme profond, le plus important en volume, formé de fibres de collagène et de fibres d'élastine. Les fibres de collagène, les plus nombreuses (80 à 85 %), sont résistantes et inextensibles, disposées en vagues plus ou moins horizontales. Les fibres d'élastine, plus étroites, tordues sur ellesmêmes comme dans un câble, se glissent dans les interstices du collagène. Les unes et les autres sont synthétisées par des cellules appelées fibroblastes.

3. L'hypoderme. Ce tissu sous-cutané n'est guère qu'un coussin de cellules adipeuses où des travées conjonctivo-élastiques séparent les lobules gras, masses arrondies, formées de cellules claires chargées de graisse.

Deux remarques s'imposent d'elles-mêmes :

— L'action des cosmétiques ne s'effectue, comme le texte de la loi le précise fort bien, qu'au niveau de la couche cornée de l'épiderme, c'est-à-dire sa couche la plus superficielle. Aucune action des cosmétiques ne s'exerce au-delà de l'épiderme, et toute prétention d'agir sur le derme est menson-

gère.

— Les fibres de collagène et d'élastine ne se trouvant qu'au-delà du derme profond, leur restauration par passage à travers l'épiderme est impossible. Cette impossibilité de traverser l'épiderme pour atteindre le derme nous protège contre les agressions du monde extérieur. Si par hasard un produit pouvait le traverser, il s'agirait d'un produit pharmaceutique (hormones, par exemple), et nous serions alors en présence de médicaments et non plus de cosmétiques.

Certains toxiques peuvent traverser la barrière dermique et pénétrer dans l'organisme; nous l'avons vu lors de la triste affaire du talc Morhange, qui contenait un puissant désinfectant, l'hexachlorophène, et fut appliqué sur les fesses des nourrissons. Cette substance traversa le derme et se retrouva dans le sang qui la véhicula jusqu'au cerveau. Des

nourrissons en moururent d'affection neurologique.

Les lois de 1975 et 1977 protègent dorénavant très efficacement les consommateurs, au niveau français et européen. Aussi, lorsqu'un cosmétique affirme qu'il estompe les rides et ridules, il s'agit d'une fausse affirmation: les rides sont une anomalie du derme profond par atteinte des structures du collagène, et aucun cosmétique ne peut y parvenir! Certains produits peuvent, certes, faire apparaître un petit œdème (gonflement) qui estompera les ridules pendant le temps d'une soirée. Mais cet effet de surface aura disparu dès le lendemain.

Mensonge encore, et tombant sous le coup de la loi, sont les affirmations suivantes : « Prévient le vieillissement cutané, favorise la régénération tissulaire, régénère le derme, nettoie

la peau en profondeur, etc. »

Enfin, les crèmes aux produits dits « actifs »: au collagène, au germe de blé, aux cellules fraîches, à l'embryon de poulet, au placenta humain... n'ont aucun effet. Le collagène est une molécule de très gros poids moléculaire, et sa taille ne lui permet en aucun cas de traverser la couche cornée. Le collagène déposé dans l'épiderme ne se retrouvera jamais dans le derme profond, où l'âge tend malheureusement à le faire disparaître d'année en année. Jusqu'ici, aucune substance n'a été capable de forcer les fibroblastes à sécréter du nouveau collagène et de l'élastine là où ces deux substances commencent à manquer.

Quant à mon opinion sur l'ADN de bœuf ou l'ADN humain, vous l'avez lue dans les pages précédentes; mais là encore, on frémit à la pensée que de l'ADN de bœuf pourrait pénétrer dans les cellules humaines et venir remplacer l'ADN

vieilli.

Enfin, parler de « cellules fraîches » est aussi totalement aberrant : quand une cellule vivante est introduite dans une crème, elle meurt immédiatement. La crème en question renferme donc des cellules mortes depuis des semaines ou des mois. Qualifier ces cellules de fraîches est une escroquerie pure et simple

La ridopuncture

Son principe: effectuer une série de petites piqûres électriques à l'aide d'un générateur de basse fréquence alternative et de faible tension. L'intensité du courant ne dépasse pas 1 milliampère; le courant est administré au niveau de la peau par une sorte d'électrode que l'on pique dans la ride. Les séances durent en moyenne une trentaine de minutes.

Bien entendu, lorsqu'on envoie de l'électricité au niveau du visage, il apparaît un œdème assez important qui fera disparaître les rides pendant une dizaine à une quinzaine de jours. Mais, contrairement aux prétentions de ceux qui fabriquent cet appareil et essayent de le vendre aux médecins, aucune preuve scientifique n'a été apportée concernant l'efficacité de ce traitement électrique, ni sur les rides ni sur la capacité des fibroblastes à sécréter du collagène.

Cet appareil a été testé dans les services hospitaliers et, là encore, aucune des expérimentations n'a été couronnée de succès. Peut-être la petite stimulation des muscles pourraitelle, à la longue, les obliger à s'hypertrophier et, de cette façon, redonner un peu de tonus au niveau du visage; mais, aux dires même des tenants de la méthode, cette amélioration du tonus cutané n'est jamais supérieure à une durée de six mois!

Là encore, nous sommes en présence d'une technique qui peut faire rêver mais n'offre aucun intérêt.

L'acupuncture

Cette méthode thérapeutique est vieille de plus de cinq mille ans et est connue en Europe depuis le XVII° siècle. Un rapport de 1984 sur les médecines non conventionnelles nous apprend qu'en France dix mille médecins pratiquent l'acupuncture. A la grande stupéfaction des médecins acupuncteurs sérieux eux-mêmes, il a été affirmé qu'il existait des points d'acupuncture dont la stimulation provoquerait une synthèse du collagène au niveau du derme.

Cette affirmation, totalement fausse, est considérée comme ridicule par toute la communauté médicale scientifique qui s'occupe d'acupuncture. Certains médecins peu scrupuleux proposent à leurs patients un « lifting par acupuncture ». Là encore, aucun résultat clinique et biologique n'a pu être démontré. Nous connaissons personnellement un certain nombre de femmes qui ont été abusées par ce genre de publicité et par des médecins qui, durant des séances en série, ont essayé vainement, en piquant divers points fantaisistes, au niveau du visage, d'effacer leurs rides!

Là encore, il s'agit d'une technique fantaisiste, inefficace, et qui peut être dangereuse; en effet, on a pu observer, à la suite de ces séances, l'apparition de petites infections, du fait de l'absence de stérilisation des aiguilles d'acupuncture.

voire même l'inoculation du virus de l'hépatite B.

La mésothérapie

La mésothérapie n'est pas une médecine « douce » mais, au contraire, une médecine dure! Créée en 1958 par le docteur Pistor, elle consiste en micro-injections dans le derme ou sous la peau de substances allopathiques (celles employées par la médecine classique) et, d'autre part, en poncture sous-cutanée ou intradermique d'innombrables petits points : d'où stimulation externe avec libération d'endorphines 1 locale antidouleur et réflexothérapie.

Cette technique est très employée dans de nombreuses indications médicales, avec le recul nécessaire pour apprécier chaque nouvelle méthode. Mais seules les indications dans le domaine de la rhumatologie sont considérées comme valables à l'heure actuelle. Nous verrons plus loin que la mésothérapie n'est d'aucune efficacité dans le traitement de la cellulite mais peut être considérée comme un bon adjuvant dans les traitements de la chute des cheveux.

En ce qui concerne le traitement des rides du visage, cette

technique n'exerce aucun effet thérapeutique.

Les mésothérapeutes injectent de l'ADN, des extraits placentaires, de l'eau de mer! Et nous avons vu que tous ces produits n'obtiennent aucun résultat. Peut-être la multipli-

^{1.} Les endorphines sont des substances analogues à la morphine, sécrétées par l'organisme.

cation des piqûres au niveau du visage peut-elle provoquer une sorte d'œdème qui tend la peau pendant une huitaine de jours, mais, malheureusement, tout redevient ensuite comme avant traitement, les rides y compris.

CE QUI MARCHE

Les injections de collagène

Leur but: insérer des implants de collagène bovin dans le derme pour corriger les irrégularités des parties molles superficielles. L'implant se présente sous forme de suspension, comme le collagène américain (Zyderm), ou de gel transparent et soluble, comme le collagène japonais (Koken), gel qui se condensera une fois implanté sous la peau à 37°.

L'implant est introduit à l'aide d'une aiguille très fine à l'intérieur du derme, le plus près possible de sa surface. Il faut habituellement pratiquer des implantations complémentaires à intervalles de deux mois ou plus, pour obtenir la

correction souhaitée.

Le site d'implantation peut présenter une légère tuméfaction passagère, un peu de rougeur ou de sensibilité au toucher, aussitôt après l'implantation. Ces réactions ne durent normalement que quelques heures et s'observent surtout à la suite de consommation d'alcool ou d'une exposition prolongée au soleil.

L'implant est colonisé en l'espace de quelques semaines par des cellules conjonctives et des éléments vasculaires. Une fois stabilisé, son aspect ou ses réactions ne se distin-

guent guère de ceux des tissus avoisinants.

Les implantations de collagène ne peuvent être pratiquées que par des médecins rompus à la technique d'injection au niveau des rides. L'injection doit en effet être faite à un niveau très précis, dans le derme superficiel, pour obtenir les meilleurs résultats. Si elle était seulement sous-cutanée, la correction ne serait pas satisfaisante et le volume d'implant requis inutilement élevé.

L'implant de collagène est contre-indiqué chez les sujets

ayant présenté un test d'allergie positif, effectué trois à quatre semaines avant l'mplantation; en cas d'antécédents allergiques personnels ou familiaux, de maladies « auto-immunes » ¹ comme la polyarthrite rhumatoïde, le rhumatisme psoriasique, le lupus érythémateux, certaines affections de la glande thyroïde, la périarthrite noueuse, et diverses affections plus rares.

Ces injections sont efficaces dans les plis dus au vieillissement et les rides provenant de la mimique. Les rides frontales entre les sourcils et les sillons qui relient le nez aux commissures sont en général bien extensibles et, souvent, il suffit d'une seule implantation pour obtenir une correction satisfaisante (jusqu'à 60 %); deux à trois traitements per-

mettent d'obtenir de très bons résultats (80 %).

Nous avons l'habitude de cette technique depuis 1980 et, après six ans de recul, nous pensons que les injections de collagène au niveau des rides constituent à l'heure actuelle un des traitements les moins dangereux et les plus efficaces. Nous allons maintenant bénéficier, avec l'apparition sur le marché français du collagène d'origine humaine et d'un collagène beaucoup plus concentré appelé Zyplast, de produits encore plus performants.

L'effet des injections de collagène au niveau du visage ne dure que douze à dix-huit mois; mais en plus de l'action esthétique sur les rides, nous constatons très rapidement une amélioration générale du tonus de la peau au niveau du visage et une sensation de fermeté diffuse très caractéristique et très recherchée par la suite par nos patients et

patientes.

Les injections de silicone

Le silicone, utilisé pour combler les « creux » de l'épiderme, traîne avec lui une mauvaise réputation, due tout d'abord à la mauvaise qualité du silicone que l'on trouve sur le marché français ; le silicone américain, produit par la Dow Chemical, le meilleur, n'est en effet disponible que chez quelques dermatologues dans le monde entier. Les médecins peu scrupu-

^{1.} Où l'organisme fabrique des anticorps contre sa propre substance.

leux achètent, pour l'injecter à leurs patientes, du silicone japonais de très mauvaise qualité et incontrôlable. De graves accidents de nécrose cutanée ont pu être vérifiés à la suite de son emploi, dans les services de dermatologie des hôpitaux de Paris.

L'autre mauvaise conséquence de l'injection de silicone, lorsque celle-ci est mal faite, est la tendance du produit à migrer vers d'autres parties du corps. Actuellement, il est donc très difficile de recommander cette technique qui, malgré ses inconvénients, présente l'avantage d'être définitive. En effet, le silicone ne disparaîtra jamais une fois implanté. On le retrouve après la mort de la personne chez qui il a été injecté.

Les injections de silicone constituent probablement une technique d'avenir, qui se développera lorsque l'industrie aura réussi à bien synthétiser le produit et lorsqu'un grand nombre de médecins auront été formés à son emploi.

Le peeling

Le peeling est l'application au niveau du visage, et en insistant sur les parties où se trouvent les rides, de substances chimiques qui vont brûler l'épiderme et la partie supérieure du derme, provoquant un œdème, une rougeur, pendant un certain nombre de jours, et, surtout, une importante desquamation de la peau. Les tissus sous-jacents se condensent, et l'épiderme qui repousse est plus lisse et plus tendu.

Le résultat est très net au niveau des petites rides qui se trouvent sur la lèvre supérieure et la lèvre inférieure, et la

peau paraît rajeunie un peu après un an.

Le peeling doit être fait par des médecins qui ont une grande habitude de ce genre de thérapeutique car, s'il est mal pratiqué, les conséquences peuvent être redoutables.

Il peut être répété tous les ans pendant presque toute la vie, à partir de l'âge de trente ans si nécessaire. Mais il faut savoir que l'arrêt de travail effectif est de huit à dix jours. Les croîtes disparaîtront au bout de quatre à cinq jours. Et il est interdit de s'exposer au soleil pendant les trois mois qui suivent l'application, puis de le faire sans la protection d'un produit solaire écran total pendant l'année qui suit.

La collection «Vérités» a pour but de traiter les sujets d'actualité avec une liberté et une objectivité qui permettront, à ses lecteurs, de «mieux connaître pour mieux choisir».

Après «En forme avec les aliments allégés», qui faisait le tri entre les vrais et les faux, Beauté-Forme passe au crible les traitements utilisés en dermatologie esthétique.

Pour la première fois, un auteur ose démythifier les produits et méthodes illusoires et pseudo-scientifiques, sans hésiter à prendre parti et à citer des marques.

Plus positivement, ce livre passe aussi en revue les ressources esthétiques modernes, et dénombre celles qui, à l'expérience, se sont révélées efficaces. La compétence et l'intégrité de l'auteur donnent à ces informations le poids nécessaire.

Un livre utile, et amusant, car l'auteur a le ton vif!

Le docteur Michel Jossay, diplômé de dermatologie et vénéréorologie, d'immunologie médicale et d'allergologie de la Faculté de Médecine de Paris, qualifié en angéiologie, membre actif de l'Académie des Sciences de New York, lauréat de l'Académie de Médecine, exerce à Faris depuis une quinzaine d'années en pratique médicale libérale. Il est également responsable du service dermatologie de certaines administrations.







ISBN 2-906757-03-9 Prix : 89 F Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

т

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia

— Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit —

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

